

Vendredi, 15 février 1980

Schall, M<sup>me</sup> Rabbethge, MM. Curry, Marshall et lord Bethell sur les mesures à prendre par la Communauté européenne à la suite de l'invasion soviétique en Afghanistan et du traitement odieux réservé au professeur Sakharov (doc. 1-773/79),

- proposition de résolution déposée par: MM. Blumenfeld, Vergeer, Ryan, M<sup>me</sup> Maij-Weggen, MM. Lückner, Alber, Penders, Mertens, Habsburg, Zecchino, Aigner, Janssen van Raay, Notenboom, M<sup>mes</sup> Walz, Lenz, M<sup>me</sup> Boot, MM. Majonica, Jonker, Pürsten, Wawrzik, Bocklet, M<sup>me</sup> Rabbethge, MM. Lemmer, Luster, Pfennig, Müller-Hermann, Nordlohne, Hoffmann, von Hassel, van der Gun, Goppel, M. Scott-Hopkins, lady Elles, M. Prag, lord Bethell, lord Douro, MM. Normanton, Møller, Fergusson, Seligman, MM. Berkhouwer, Nord, Haagerup, Irmer, Jürgens, Maher, Nielsen, M<sup>me</sup> Pruvot, MM. Rey, Rossi, M<sup>mes</sup> Scrivener, von Alemann, MM. Bangemann, Damseaux, Combe, Calvez, M<sup>me</sup> Chouraqui, M. Remilly, M<sup>me</sup> Ewing, MM. Gillot, Deleau sur les Jeux olympiques de Moscou (doc. 1-779/79/rév.).

Madame le Président indique que la proposition de résolution de M. Ripa di Meana et autres (doc. 1-749/79) a été retirée entre-temps.

M. Ripa di Meana présente la proposition de résolution doc. 1-778/79/rév II.

PRÉSIDENCE DE M. PFLIMLIN

*Vice-Président*

M. Hord présente la proposition de résolution doc. 1-773/79.

Interviennent MM. Penders, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), lord Bethell, au nom du groupe des démocrates européens, MM. Galluzzi, groupe des communistes et apparentés, Haagerup, au nom du groupe libéral et démocratique, Petronio, non-inscrit, Martin, de Goede, Fergusson.

M. Berkhouwer présente la proposition de résolution doc. 1-779/79/rév.

Interviennent MM. Glinne, Pürsten, Hänsch, Sarre, Gariglia, Haferkamp, *vice-président de la Commission*.

Monsieur le Président déclare close la discussion commune.

Interviennent, pour des explications de vote, MM. Rogers, van Minnen, M<sup>me</sup> Bonino, M. Seal, M<sup>mes</sup> van den Heuvel, Wieczorek-Zeul, M. Herman, celui-ci pour un rappel au règlement, M<sup>me</sup> Flesch, MM. Gabert, Puletti, Pannella, Kirk, Pelikan, M<sup>me</sup> Macciocchi.

Le Parlement passe au vote sur les propositions de résolutions.

— Proposition de résolution de M. Ripa di Meana et autres (doc. 1-778/79/rév. II).

Le Parlement adopte la résolution suivante :

## RÉSOLUTION

sur l'arrestation de l'académicien Andréi Sakharov

*Le Parlement européen,*

- profondément indigné par les mesures prises par les autorités soviétiques à l'encontre de M. Andréi Sakharov, prix Nobel de la Paix,
- préoccupé par la répression croissante exercée par les autorités soviétiques à l'égard de tous ceux qui s'engagent pour le respect et la défense des droits de l'homme en URSS et conscient de la nécessité de défendre les principes inviolables des droits de l'homme,
- rappelant que les États signataires de l'acte final d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe ont inclus dans la déclaration sur les principes régissant les relations entre les États participants, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y inclus la liberté de pensée, de conscience,

Vendredi, 15 février 1980

- considérant que la poursuite de la politique de détente est étroitement liée aux comportements de chacun des pays signataires de l'acte final d'Helsinki,
1. proteste avec énergie contre l'aggravation de sévérité des dirigeants de l'Union soviétique à l'égard des dissidents ;
  2. condamne avec fermeté la décision prise par les autorités soviétiques à l'encontre de l'académicien Andréï Sakharov ;
  3. exprime sa pleine solidarité à Andréï Sakharov et demande la fin immédiate de son exil forcé ;
  4. demande à toutes les institutions communautaires d'intervenir fermement auprès du gouvernement de l'Union soviétique pour obtenir la libération des citoyens poursuivis en raison du combat qu'ils mènent pour la défense des droits civiques des populations d'Union soviétique et pour l'application de l'acte final d'Helsinki signé solennellement en 1975 tant par la Communauté européenne que par l'URSS ;
  5. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil, aux ministres des affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique, à la Commission ainsi qu'aux parlements des États membres.

— Proposition de résolution de M. Hord et autres (doc. 1-773/79).

Le Parlement adopte la résolution suivante :

#### RÉSOLUTION

sur les mesures à prendre par la Communauté européenne à la suite de l'invasion soviétique en Afghanistan et du traitement odieux réservé au professeur Sakharov

*Le Parlement européen,*

- rappelant sa résolution du 16 janvier 1980 <sup>(1)</sup>, par laquelle il a invité la Commission à reconsidérer immédiatement toutes ses relations avec l'Union soviétique, et notamment ses relations économiques, en particulier dans les secteurs agricole et technologique,
- préoccupé par l'absence d'initiative de la Commission à l'égard des relations commerciales avec l'Union soviétique depuis l'adoption de cette résolution,
- troublé par le manque de fermeté et de clarté de la déclaration faite le 31 janvier 1980 par le président de la Commission à la commission politique sur le problème des ventes d'excédents à l'Union soviétique,
- conscient de l'indignation des peuples de l'Europe à l'égard du maintien des ventes d'excédents à l'Union soviétique grâce aux subventions financées par le contribuable européen,
1. invite la Commission à imposer sur-le-champ l'embargo sur toutes les ventes d'excédents à l'Union soviétique assorties de subventions ;

<sup>(1)</sup> JO n° C 34 du 11. 2. 1980, p. 28.